



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES**

Séance du 3 août 2022 à 9 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le trois août, à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du 11 juillet deux mille vingt-deux se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

Ordre du jour de la réunion du Bureau :

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 27/04/2022
- 2 – Vote du Budget Primitif 2022.

Pour information :

- 3 – Chiffrage des travaux connexes par le maître d'œuvre
- 4 – Subventions départementales au titre des TCAF : attribution en Commission Permanente du 04/07/2022.
- 5 – Arrêté préfectoral d'entrée dans les parcelles privées pour réaliser les travaux connexes.
- 6 – Convention d'avance de trésorerie auprès de la commune de CLAYEURES.
- 7 – Convention Préfecture – Association Foncière : dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Démarches en cours :

- 8 – Souscription d'un contrat d'assurance pour couvrir l'activité statutaire de l'association.
- 9 – Consultation bancaire pour obtenir l'emprunt de financement des TCAF.
- 10 – Questions diverses.

1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 27/04/2022

En introduction, le Président demande aux membres du Bureau de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 27/04/2022 dont une copie a été adressée à chacun d'eux en annexe de la convocation du 11/07/2022.

Aucune observation n'étant formulée, **ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

2 – Adoption du Budget Primitif 2022.

Le Président présente la maquette budgétaire correspondant à l'inscription des dépenses et recettes prévisionnelles en section de fonctionnement et en section d'investissement pour établir le budget primitif 2022 de la première année d'activité de l'Association Foncière de Clayeures.

Il en détaille la composition dont la synthèse est déclinée comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Propositions
Fonctionnement	Dépenses	Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 6161	Multirisques	300,00
		Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 627	Services bancaires et assimilés	500,00
		Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00
					TOTAL DEPENSES	5 800,00
	Recettes	Cha = 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	Art = 70685	Redevances syndicales (ASP)	5 800,00
				TOTAL RECETTES	5 800,00	
Investissement	Dépenses	Cha = 23	Immobilisations en cours	Art = 231	Immobilisations corporelles en cours	241 100,00
					TOTAL DEPENSES	241 100,00
	Recettes	Cha = 13	Subventions d'investissement	Art = 132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs	96 100,00
		Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	Art = 1641	Emprunts en euros	140 000,00
		Cha = 27	Autres immobilisations financières	Art = 2763	Créances sur des collectivités et établissements publics	5 000,00
				TOTAL RECETTES	241 100,00	

Après échanges et précisions sur les propositions d'inscription budgétaire, le Président décide de passer au vote ce budget primitif.

Au vu des explications du Président et après délibération, le Bureau, **à l'unanimité des membres présents** :

- Adopte le budget primitif 2022, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement et retient l'inscription des montants suivants :

Fonctionnement	Dépenses	5 800,00 €
	Recettes	5 800,00 €
Investissement	Dépenses	241 100,00 €
	Recettes	241 100,00 €

Le Président porte ensuite à la connaissance des participants l'ensemble des démarches effectuées et en cours depuis la dernière réunion du 27/04/2022 :

INFORMATIONS GENERALES

3 – Chiffrage des travaux connexes par le maître d'œuvre

Les membres de la commission d'attribution des marchés ont rencontré Monsieur Gilles MULLER du cabinet Lambert et Associés, retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux connexes. Cette rencontre avait pour objectif de faire connaissance et de poser le cadrage des méthodes de travail concernant la conduite des travaux connexes.

Une visite de terrain a été effectuée le 21 juin dernier en présence de Mr MULLER afin que celui-ci chiffre précisément les travaux dont l'estimation datait de 2017. Ce nouveau chiffrage servira de base à la consultation des entreprises de travaux publics qui seront attributaires des futurs marchés.

Le calendrier prévisionnel fixe cette consultation et l'attribution des marchés correspondants au dernier trimestre 2022.

4 – Subventions départementales au titre des TCAF

La demande de subventions départementales au titre des travaux connexes (délibération du 27/04/2022) a été soumise à l'assemblée départementale lors de la Commission Permanente du 04/07/2022. Les subventions allouées par l'assemblée ont été notifiées à Monsieur le Président de l'Association Foncière de CLAYEURES en date du 21/07/2022.

5 – Arrêté préfectoral d'entrée dans les parcelles privées pour réaliser les travaux connexes

Le Préfet a été saisi par courrier recommandé en date du 17/05/2022 afin qu'un arrêté soit pris. Ce document est en cours de rédaction par les services de l'Etat.

6 – Convention d'avance de trésorerie

La convention d'avance de trésorerie par la commune de CLAYEURES, d'un montant de 5 000 €, a été signée le 29/04/2022 entre Mr CENDRE, Maire et Mr COLLARD, Président.

7 – Convention de dématérialisation Préfecture – Association Foncière

Dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, une convention entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et l'Association Foncière de CLAYEURES a été signée le 16/06/2022.

DEMARCHES EN COURS

8 – Souscription d'un contrat d'assurance pour couvrir l'activité statutaire de l'association

Le Président a pris contact avec la compagnie d'assurances GROUPAMA qui a répondu favorablement à sa demande. La compagnie rédige actuellement un devis en garantie « responsabilité civile » qui sera proposé lors d'une prochaine réunion aux membres du Bureau.

9 – Consultation bancaire pour obtenir l'emprunt de financement des TCAF

Les démarches pour souscrire un emprunt sont également en cours auprès des organismes bancaires. Les résultats de celles-ci seront également restitués au cours d'une prochaine réunion du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent COLLARD

La secrétaire de séance



Vincent BROCHERAY



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

SEANCE DU 3 AOUT 2022

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur COLLARD Vincent Président de l'Association Foncière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Daniel Vice-Président de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Vincent Secrétaire de l'Association Foncière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BENOIT Raymond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Julien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibault BAZIN Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Lassua		<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents : ..5..

Nombre de membres représentés : ..1..

Total des membres présents ou représentés : ..6..

Quorum : ..3..



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES – 29 Grande Rue – 54390 CLAYEURES

Tél : 03/83/72/59/52

PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM : BAZIN

Prénom : Thibault

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue 3 chemin Bas de Tave

Code Postal – Commune 54110 Rosières aux Selins

Tél :

Email :

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : LASSUS

Prénom : Anne

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue 14 Rue des Hous

Code Postal – Commune 54300 Lunerville

Tél :

Email :

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

Mercredi 3 août 2022 à 9 H 00

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> Lunerville

Le <DATE DU JOUR> 26/7/2022

Signature